COLL. 8°
468
(1949)

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000748477

0000 1147 662

Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste

Président : Edouard HERRIOT

Siège social : 1, place de Valois - Paris (1er)

DÉPOT
ANNEXE

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Colle 8° 468 (1949

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS
(TOULOUSE, novembre 1949)

par

François DELCOS

Député des Pyrénées-Orientales
Président du Groupe parlementaire

Coll. 8°
1949
468

Prix : 25 fr.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

F. DELCOS
Président
du groupe parlementaire
au Palais-Bourbon.

64.290

LE RAPPORT DE POLITIQUE GÉNÉRALE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

SUR le rapport de politique générale intérieure que j'ai la lourde charge de présenter au congrès va s'ouvrir ce grand débat que tous les militants attendent avec une fiévreuse impatience.

Vous avez les uns et les autres souffert des contradictions qui vous apparaissaient dans les votes et l'action de vos élus. Vous avez cru à certains moments que nous nous engagions imprudemment dans des voies dangereuses. Vous avez souhaité une abstention qui peut-être convenait en effet à un intérêt immédiat. Vous devez aujourd'hui faire connaître vos directives, vos instructions. D'ailleurs, la commission de politique générale a déjà permis à un grand nombre d'entre vous d'engager le débat. Mon propos sera de tracer le cadre de cette discussion. Je ne parlerai pas de tous les problèmes.

Le président du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale a été chargé du rapport de politique générale devant le congrès.

Le parti a sans doute pensé aux lourdes responsabilités qui ont pesé sur ce groupe ainsi que sur celui du Conseil de la République. Il a pensé que la vie du parti radical, depuis un an, a été pour une très grande part conditionnée par l'action gouvernementale et l'action parlementaire des radicaux. Il a voulu permettre aux élus du parti de vous faire connaître leurs pensées et leurs angoisses, les luttes de conscience qui les ont si souvent agités, les sacrifices qu'ils ont consentis et le résultat de leur action.

Notre président Martinaud-Deplat, dans son rapport du congrès de 1948, vous rappelait les étapes franchies victorieusement par notre parti et notamment les résultats obtenus aux élections du Conseil de la République où nos effectifs étaient passés de 23 à 53 membres.

Pouvons-nous espérer de nouveaux succès ? L'attitude de nos élus a-t-elle préparé ces succès ou les a-t-elle compromis ? C'est la question capitale que nous aurons à discuter dans ce beau congrès tenu dans la capitale du Sud-Ouest républicain, plein de souvenirs de ce grand homme d'Etat dont l'action, volontairement effacée, fut si féconde pour la République, de ce résistant tombé sous les balles ennemies, j'ai nommé Maurice Sarraut. Un instant, certains, pressés de prendre une place glorieuse dont ils n'étaient pas dignes, avaient cherché, pour justifier leur mauvais coup, à jeter le doute sur une vie sans tache.

La tentative fut vaine ; la mémoire de Maurice Sarraut est gardée par tous comme un témoignage de foi républicaine et nationale. Nos amis Albert Sarraut et Jean Baylet ont vu triompher leur piété filiale ; le parti radical a repris sa place, sa grande place dans le Sud-Ouest et la *Dépêche du Midi* poursuit une course triomphale, maintenant la tradition de désintéressement, de bonté, d'esprit social de Maurice Sarraut.

Il convient en premier lieu de déclarer que le groupe parlementaire, reflétant d'ailleurs les opinions des militants, a été divisé :

1° *Sur les diverses solutions qu'appelaient les grands problèmes de l'action législative ;*

2° *Sur une question de principe : la participation des élus à un gouvernement de coalition.*

L'action législative

Sur les diverses solutions à donner à nos problèmes de l'action législative, nous n'avons pas à rougir des divergences de vues qui ont pu se produire. Elles traduisaient simplement cette indépendance qui est notre plus belle parure, dont nos adversaires sont obligés de reconnaître la noblesse, quand ils ne nous l'envient pas.

C'est ainsi que nous avons échangé nos points de vue sur des questions de défense nationale ; les conceptions pouvaient s'affronter, elles étaient toutes inspirées par le sentiment patriotique le plus élevé.

Daladier, René Mayer, Anxionnaz, Bourgès-Maunoury, Maroselli, Jean-Paul David, Jeanmot rivalisaient de force persuasive et de pénétration dans les exposés de leurs thèses.

Les problèmes financiers ont permis à de grands techniciens comme René Mayer, Mendès-France, Bourgès-Maunoury, Daladier, Faure, Gaillard, de présenter des points de vue souvent acceptés par la commission des Finances ; jamais ils ne se laissaient entraîner à une démagogie facile et ils restaient dans la ligne de nos principes directeurs.

Le principe de la participation à un gouvernement de coalition a divisé le groupe.

Cette question occupera une place importante dans les débats de politique intérieure au cours desquels nous aurons successivement à examiner :

1° *La dissolution de l'Assemblée nationale ;*

2° *La revision de la Constitution ;*

3° *La réforme électorale ;*

4° *La participation à un gouvernement de coalition*

Les règles de la politique radicale

Avant d'entreprendre l'étude de ces questions, il ne serait pas inutile de fixer quelques règles essentielles de la politique radicale et de résumer les postulats du libéralisme que les rapporteurs ont développé avec force devant vous.

L'acuité des problèmes immédiats ne me le permet pas. Du moins voudrais-je fixer notre position sur un aspect de la politique agricole, dont nous ne devons pas nous lasser de dénoncer le danger.

Nous avons conscience d'avoir toujours été les meilleurs défenseurs de la paysannerie. Les agriculteurs étaient à juste titre considérés comme les plus redoutables adversaires du collectivisme. C'est pourquoi les communistes leur ont marqué depuis la libération un particulier intérêt.

Mais les hommes de la terre ne se sont pas laissés prendre à leurs vaines promesses.

Le premier principe défendu par les communistes était le partage des terres. On a dit à Jacques Bonhomme : « La terre doit appartenir à celui qui la cultive. La Révolution terminée, les terres seront partagées, le cultivateur qui dispose de cinq hectares de terrain verra son domaine doublé ou triplé par la répartition des grands domaines. » Cela, c'est le début du processus des grandes réformes agraires.

C'est ainsi, en effet, qu'il a été procédé en Pologne, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, en Bulgarie, dans tous les Etats satellites de l'U.R.S.S.; maintenant réveillés et connaissant leur servitude, ils sont courbés sous un joug qui fait des paysans indomptables d'autrefois, des serfs de la glèbe; les anciens seigneurs d'avant 1789 n'étaient que de pâles et timides précurseurs des nouveaux maîtres.

Tout d'abord, des coopératives puissantes sont organisées pour aider les anciens et nouveaux propriétaires, pour leur procurer les engrais, les machines, grouper les récoltes en vue de la vente à des prix rémunérateurs. Mais, bientôt, un nouveau son de cloche se fait entendre. L'émiettement de la terre est proclamé contraire à la productivité. Un remaniement s'impose. Les petits domaines sont rassemblés en vue d'une exploitation rationnelle. La coopérative que, nous, radicaux, avons créée, développée, pour sauvegarder l'indépendance du paysan, devient un « moloch » insatiable qui supprime les haies et les bornes des héritages et prépare le bonheur des agriculteurs en les fondant dans de tentaculaires kolkhozes, aboutissement et suprême pensée des marxistes.

Le parti radical n'a cessé d'avertir les paysans — et si je m'arrête quelques instants sur ce problème, c'est

parce que nous en connaissons toute la gravité et que nous voudrions demander à tous nos militants de ne pas perdre de vue cette question capitale et primordiale, parce que, vous le savez bien, tant que le paysan restera fidèle aux traditions radicales, tant qu'il résistera au marxisme, aucune chance de succès ne s'affirmera dans ce pays pour le client du collectivisme.

Le parti radical n'a cessé d'avertir les paysans. Il a toujours pensé que la coopérative doit être l'auxiliaire de l'exploitant et non pas sa maîtresse. Il a poursuivi et entend poursuivre, par le développement des coopératives agricoles, l'accession à la propriété. Il veut conserver au paysan son individualisme, l'inviolabilité de sa ferme, le droit d'organiser son travail au rythme des saisons, le maintien des arbres familiers qui bornent quelquefois l'horizon mais lui permettent de venir se reposer sous leurs ombrages en pensant aux récoltes prochaines et à la joie du repos du soir après une rude journée de labeur.

C'est pourquoi nous avons toujours combattu ces projets d'office foncier que des théoriciens socialistes avaient minutieusement préparés mais qui ont été vite placés dans des cartons poussiéreux dès que furent connues les réactions des milieux paysans.

C'est pourquoi nous avons dénoncé le gigantisme de certaines coopératives fédérées en union qui sont devenues des organismes échappant totalement au contrôle des paysans. Un trait de plume mettant un fonctionnaire à leur tête en ferait la coopérative obligatoire chère au régime soviétique.

L'organisation des marchés agricoles est sans doute une nécessité. Ce n'est pas mon propos d'en parler maintenant. Je tenais cependant à appeler l'attention de tous nos militants sur la propagande inlassable qu'il faut poursuivre pour combattre les tentatives des communistes en vue de se rendre maîtres de ces milieux ruraux où nous avons toujours été leurs plus redoutables adversaires. Je sais que les radicaux ne manqueront pas à ce devoir, et je n'insisterai pas davantage pour en venir immédiatement à ces questions dont j'ai posé tout à l'heure les prémices. Je vais vous parler maintenant, d'abord, de la dissolution de l'Assemblée.

La dissolution de l'Assemblée

Pour résoudre les difficultés soulevées par la crise, certains ont proposé de recourir à la dissolution. Je peux assurer ici avec la certitude de ne pas me tromper que le groupe radical a tout avantage à une dissolution et qu'il ne peut que revenir renforcé d'une nouvelle consultation électorale.

Il est cependant nécessaire de préciser les conséquences des règles constitutionnelles en matière de dissolution.

Le président Herriot nous a dit à plusieurs reprises que, comme président de l'Assemblée, il ne donnerait jamais son concours à une mesure qui ne serait pas conforme à cette Constitution qu'il a combattue comme nous mais qu'il respecte tant qu'elle est la loi.

Donc, la dissolution de l'Assemblée pourra être décidée au Conseil des ministres après avis du président de l'Assemblée si, au cours d'une même période de dix-huit mois, deux crises ministérielles ont été provoquées soit par le refus de la confiance, soit par le vote de motion de censure, vote à la majorité absolue.

Ce mode de dissolution exigerait encore l'entente d'une majorité gouvernementale aux intérêts électoraux divergents et le sacrifice volontaire d'un président du Conseil en exercice. Cela nous semble difficilement réalisable. Il reste donc un vote de l'Assemblée obtenu grâce à la conjonction de partis opposés mais dont les intérêts électoraux pourraient momentanément coïncider. Nous assisterions alors à la formation d'un ministère où les groupes seraient représentés porportionnellement à leur importance. Un tel ministère, où les communistes seraient présents, durerait au minimum deux à trois mois, et nous pouvons nous en remettre à la fertilité d'esprit de ces derniers pour trouver des moyens de le faire durer beaucoup plus longtemps.

Nous devons dire avec la dernière énergie qu'une semblable situation nous paraît absolument inacceptable. Dans les mois qui vont suivre, la France doit prendre, en particulier

dans le cadre de l'Union européenne et du Pacte Atlantique, des positions diplomatiques qui engageront l'avenir de notre pays.

La formation d'un tel gouvernement équivaudrait à nous retrancher du reste du monde, et je dois dire que, même si la dissolution pouvait se réaliser dans le cadre de la Constitution, le gouvernement de dissolution n'aurait pas l'autorité nécessaire pour représenter le pays.

La réforme constitutionnelle

En l'absence d'une réforme de la Constitution, le Groupe Radical estime qu'il n'y a pas à prendre position sur la dissolution ; respectant la règle démocratique, il s'en remettra au vote de l'assemblée souveraine qui est libre, elle, d'abréger sa durée.

Je rappellerai simplement que la Constitution fut votée par 440 voix contre 106, et que parmi ces 106 voix, figuraient toutes les voix radicales.

Cette Constitution, nous l'avons toujours dit et redit, est une Constitution bâtarde ; elle a été et est toujours la Constitution de la prétérition et de l'ajournement.

Que penser de cette procédure d'investiture qui oblige le président du Conseil désigné, à revenir devant l'Assemblée avec son équipe pour demander en quelque sorte une deuxième sanction à l'Assemblée ?

On en a bien vu les malheureux effets au cours de la dernière crise ministérielle.

Cela, nous l'avions dit lors de la discussion de la Constitution, et cela s'est trouvé vérifié.

De même en rejetant une première fois le texte qui lui avait été soumis lors du premier referendum le peuple français avait voulu surtout marquer, et cela ne fait de doute pour personne, sa volonté de voir la prépondérance de la Chambre élue au suffrage universel limitée et équilibrée par une seconde assemblée qui soit le sage mentor d'une représentation populaire parfois turbulente et trop prompte dans ses mouvements d'humeur. Cette seconde assemblée aurait dû être en même temps le grand conseil des communes de France et de l'Union française.

Je ne veux pas poursuivre l'examen de cette réforme constitutionnelle.

Tous les radicaux sont d'accord pour regretter la déformation des principes de 1789, l'absence de garantie de la liberté individuelle, du droit de propriété, une condamnation insuffisante de la non-rétroactivité des lois.

Notre vœu le plus cher est de voir s'engager, dans le plus bref délai, une revision sérieuse dégageant les leçons de l'expérience des dernières années.

La loi électorale

Nous arrivons à la loi électorale. Sur ce point aussi nous sommes tous d'accord.

La représentation proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne est injuste, car elle donne une prime écrasante aux grands partis monolithiques ; elle a entraîné une réduction injuste des sièges nous revenant en se plaçant sur le terrain proportionnel. Aux élections du 21 octobre 1945 56 % des électeurs qui nous faisaient confiance n'ont pas été représentés. Ces pourcentages furent ramenés à 46,5 % et 30 % aux élections suivantes ; une des raisons principales de cette disproportion provenait du fait que nous avions dû renoncer à présenter des candidats dans plusieurs départements.

Dans la conjoncture électorale de novembre 1946 la proportionnelle intégrale nous aurait assuré un nombre d'élus dépassant 70 au lieu de 44.

Par ailleurs, elle impose à l'électeur le candidat choisi par le parti et nous assistons ainsi à la dictature de comités anonymes irresponsables ; la dernière crise en a été l'éclatante démonstration — nous avons vu les élus de certains grands partis obligés de s'incliner devant des ordres venus de l'extérieur et c'est ainsi que fut rendue impossible la formation des deux premiers ministères.

Les conséquences de ce mode de scrutin renforcées par la discipline de vote ont amené un monolithisme absolu qui rend impossible la manifestation sur le plan législatif de tendances différentes, et comme l'avait prévu le président Herriot lors du débat de septembre 1946 sur la loi électorale, aboutit à l'impossibilité de regrouper une majorité.

Le chiffre croissant des abstentions

dans les élections démontre bien que ce système inhumain où l'élu est imposé à l'électeur a entraîné une désaffection des masses très grave pour le régime républicain lui-même.

De l'élu obligatoire, imposé par le système actuel à la liste unique obligatoire, chère aux démocraties populaires, il n'y a qu'un pas à franchir.

Tous les partis ont condamné ce système à l'exception des communistes et du M.R.P. qui en sont les bénéficiaires. Il est permis de penser que cette conjonction d'intérêts risque d'être dangereuse pour le M.R.P.

Certaines opinions sur la loi électorale méritent d'être rappelées. M. Capitant déclarait en mars 1946 :

« Le défaut de la RP réside, en effet, dans son « incapacité à résoudre le problème de la majorité.

« Non seulement, la majorité dans l'Assemblée est hétérogène, mais elle se forme arbitrairement et sans que le peuple ait le moyen de la déterminer lui-même. »

Celle de M. Jean Nocher, parlant au nom du R.P.F. en juin 1949 :

« Un fait est indiscutable : l'actuelle formule électorale manque de clarté, de bon sens, de correction, « et elle est en grande partie responsable de ce monolithisme politicien que nous combattons en hommes libres, indépendamment de toute question de tendances. »

En juin 1949 M. Léon Blum déclarait à son tour :

« Proportionnel ou « majoritaire », je suis arrivé à la conviction que le scrutin de liste, le scrutin par grandes masses électorales est un instrument faussé, un instrument dont les erreurs sont d'autant plus graves qu'il fonctionne avec toutes les apparences illusoires de la précision et de l'exactitude. Les scrutins de liste ne sont aucunement, comme on l'avait cru, des scrutins de doctrine. Ils n'enregistrent pas des adhésions réfléchies et stables à des positions politiques bien déterminées. Ce sont des scrutins passionnels dont le plébiscite est la forme extrême.

» Le scrutin de liste n'est aucunement un scrutin de réflexion, de discussion, de conviction. C'est un scrutin d'entraînement d'ordre passionnel, influencé à l'extrême par les actions et réactions les plus mobiles et par conséquent les plus violentes de l'opinion publique par ses sautes brusques, par ses caprices. »

Ces quelques citations (il y en aurait bien d'autres à faire) suffisent largement à condamner le système actuel.

Et nous pourrions dire avec M. Léon Blum : « Mon remède est tout simplement le retour au scrutin d'arrondissement. »

Notre devoir, citoyennes et citoyens, est donc de voter une loi électorale rétablissant le système majoritaire. Nous avons, dans ce but, déposé une proposition de loi.

Beaucoup se sont étonnés de n'avoir jamais assisté à la discussion de cette proposition. A cela, deux raisons : la première c'est que la commission n'est pas arrivée à établir une réforme de la loi électorale, que la discussion a traîné en longueur ; mais la deuxième raison est beaucoup plus forte. Nous savions de source certaine que le système majoritaire devant l'Assemblée aurait été largement en minorité ; il pouvait donc paraître nécessaire de ne pas faire éclater, aux yeux de tous, cette volonté de l'Assemblée de maintenir la proportionnelle. Il était peut-être sage de recourir à une tactique susceptible d'entamer les bataillons compacts des adversaires. Et c'est à cette tactique que nous avons eu recours.

Des discussions étaient engagées avec eux. Une action individuelle permit de rallier non pas officiellement, mais officieusement, un certain nombre des partisans de l'ancienne proportionnelle. Sans doute, cette action n'a pas renversé la majorité, mais elle a créé un climat favorable, elle a permis d'envisager des solutions transactionnelles. Et cependant, l'heure approche où il faudra en venir à l'action décisive, au vote sur le principe.

Cette activité a été poursuivie pendant des mois et des mois.

Nous étions assurés que nous allions à un échec retentissant. Nous n'avions aucun intérêt à provoquer une discussion rapide de la réforme électorale ; nous étions trop sûrs que nous allions à une consolidation du système proportionnaliste. Voilà la raison de notre silence ! N'y voyez pas un désir d'éviter les difficultés, de ne pas nous brouiller avec des adversaires. Si nous avions été sûrs de pouvoir obtenir le vote d'une loi établissant le système majoritaire, je puis assurer que nous n'aurions pas attendu une minute de plus.

S'il ne nous est pas possible de revenir au scrutin d'arrondissement peut-être pourra-t-on faire voter un scrutin départemental faisant une large place à la majorité absolue. En désespoir de cause la proportionnelle intégrale pourrait recueillir nos suffrages. Voilà notre position.

La participation au gouvernement

Ces questions sont évidemment très importantes, mais je veux maintenant parler de la « participation ».

Le principe de la participation à un gouvernement de coalition restera toujours posé dans une assemblée française ; il est hors de toute prévision qu'une majorité absolue puisse être obtenue par un seul parti, en raison sans doute de la loi électorale actuelle, mais même si la loi électorale était changée, en raison des nombreuses familles spirituelles qui se partagent la pensée de la France, qui se sont partagé cette pensée à toutes les époques. Cela est dans notre tradition de cartésianisme, un peu aussi de dilettantisme qui pousse les Français aux jeux de l'esprit.

Il est, je crois, imprévisible que la répartition des sièges dans une assemblée française permette la constitution de deux ou trois grands partis, comme nous pouvons le constater en Angleterre ou en Amérique.

Même si nous revenions cent vingt après une consultation électorale, il ne nous serait pas possible de nous refuser à toute collaboration avec des partis adverses. Et puis, après tout, ne sommes-nous pas un parti de gouvernement ?

Ne voyez-vous pas le risque mortel pour le régime et pour le pays qui résulterait de notre abstention ?

Donc, la seule question qui se pose est celle de l'opportunité, ce n'est pas de savoir s'il faudra toujours refuser une collaboration, c'est une question d'opportunité. Nous devons l'examiner dans le passé, dans le présent, dans l'avenir.

Dans le passé, nous avons pris nos responsabilités, et le Congrès de 1948 a bien ratifié notre décision.

Si les radicaux n'avaient pas participé au gouvernement de coalition, la dissolution de l'Assemblée était inévitable. Le tripartisme né de la libération était un danger mortel pour le pays. Seule la participation des radicaux éloignait la dissolution.

Est-ce que le climat était favorable à une dissolution ? Aurions-nous été, il y a deux ans, les grands vainqueurs du tournoi électoral avec la représentation proportionnelle, certains que nous étions que nous ne pourrions pas modifier le système proportionnaliste ? Nos chances n'ont-elles pas augmenté de voir récompensés par les électeurs les services que nous avons rendus ? Etes-vous sûrs que nous aurions trouvé une audience favorable si, dans une consultation électorale nos adversaires avaient opposé à chacune des critiques l'objection facile : pourquoi avez-vous refusé de collaborer à l'œuvre commune ?

L'égoïsme sacré, citoyens, une nation peut l'invoquer dans le règlement qui suit les conflits internationaux. Un parti n'a pas les mêmes droits. Nous aurions eu beau nous écrier : ce n'est pas nous qui avons fait cela, les électeurs ne nous auraient pas pardonné d'avoir pensé avant tout à l'intérêt électoral.

Cette attitude est d'ailleurs tellement éloignée de nos sentiments profonds, tellement opposée à notre tradition. Toujours on nous a vus à la pointe du combat, aux heures difficiles ; il ne nous était pas possible de renier notre passé. Nous ne sommes pas de ceux qui proclament : « Périsse la France plutôt qu'un principe. »

L'existence de la nation ne permet pas de jouer avec elle. Nous avions le choix entre la participation ou le tripartisme. Aucune hésitation n'était possible.

La participation a permis l'élimination des communistes des leviers de commande. Vous ne devez pas l'oublier. Je sais bien que le départ de ces derniers a été occasionné par le débat sur l'Indochine. Mais s'ils n'avaient pas été remplacés par des radicaux, si la politique de soutien avait été adoptée, la vie ministérielle n'aurait pas été possible, et le retour au tripartisme était toujours menaçant ; et nous aurions pu revoir les communistes s'emparer de ces leviers de commande où ils ont été si dangereux, si menaçants. Nos amis qui les ont remplacés dans certains ministères pourraient nous en dire long sur tous les risques que nous avons courus.

Si nous nous étions réfugiés sur

l'Aventin, nous aurions pu assister de haut au spectacle de mouvements politiques de nos adversaires enlisés chaque jour davantage dans un marécage. Croyez-vous que notre position serait demeurée inaccessible aux cris de colère qui se seraient élevés du pays ? Pensez-vous que notre narcissisme n'aurait pas été rapidement troublé ?

La reconnaissance du pays ne serait pas venue à nous pour une abstention. Seuls peuvent la conquérir ceux dont le courage et le mépris de l'intérêt personnel ont tenté quelque chose.

Nous avons tenté quelque chose, citoyens. N'avons-nous pas contribué tout de même, par notre participation, à desserrer l'étreinte d'un dirigisme mortel ? Notre action n'a-t-elle pas sauvé ce qui pouvait l'être de la liberté d'expression, de notre presse mutilée, spoliée, que nous avons rappelée à la vie ? N'avons-nous pas réussi à arrêter la course folle aux nationalisations, en attendant le vote que nous finirons bien par obtenir du statut des entreprises du secteur public ?

N'avons-nous pas contribué à arrêter des mouvements révolutionnaires lors des grèves de 1948? Pensez-vous, je vous le demande, que si les radicaux n'avaient pas fait partie de ce gouvernement de coalition, les mouvements révolutionnaires qui se sont poursuivis, qui ont, pendant plusieurs jours, vous le savez, menacé la vie même de ce pays, auraient pu être combattus avec la même facilité ?

Entre deux solutions possibles, notre rôle était toujours de choisir celle qui se rapprochait davantage de l'intérêt national et de notre idéal libéral.

C'est cette politique qu'a suivie le Président Queuille. Il a été l'arbitre permanent chargé de trouver pour chaque problème la solution de conciliation. Souvent, lui et nos amis du ministère ont dû se résoudre à des mesures qu'ils n'approuvaient pas, certes. Ils avaient du moins choisi la plus libérale possible ; ils avaient évité certainement la plus dangereuse.

Chaque jour écoulé nous a libérés davantage de l'emprise du collectivisme. Nul ne contestera que l'anniversaire de la constitution du ministère Queuille a produit, dans le pays, un choc psychologique. Son ministère avait créé un climat de sécurité, permettant de franchir une nouvelle étape dans la voie du redressement.

N'oublions pas, citoyens, que le ministère Queuille a permis la libération d'un très grand nombre de produits français et hâté la fin du dirigisme.

Il a supprimé la carte de pain, décidé la liberté des prix dans l'industrie automobile, libéré la vente des produits laitiers, des appareils électriques, des vélo-moteurs, des textiles ; il a rendu libres les expéditions et la vente de la viande. La majorité des produits et matières industrielles dépendant de l'O.C.R.P.I. a été rendue accessible aux utilisateurs. Au point de vue de la consommation, il ne reste en vente contrôlée que le sucre, le café et l'huile. Enfin, il a supprimé la C.C.D.V.T. qui enlevait les titres au porteur des mains de leurs possédants.

Les résultats de cette politique, citoyens, nous ne pouvons pas les renier, ils sont dus à notre participation ; ils ont entraîné des conséquences que personne ne peut contester. Comme le Président Queuille le rappelait hier devant la commission de politique générale, les journaux étrangers, les hommes d'Etat étrangers l'ont solennellement reconnu. Nous avons assisté à l'augmentation de la production française, en particulier pour l'acier et le charbon ; à l'augmentation des exportations, elles se chiffrent par 62 % des importations au lieu de 49 %. Notre balance commerciale a été améliorée ; la dette intérieure a été réduite de 50 milliards de francs. L'élévation du chiffre d'affaires à l'intérieur du pays s'est également développée; et les indices sont là pour le prouver. Le fléchissement des prix, d'où meilleur pouvoir d'achat des consommateurs, s'est également manifesté.

Tout cela, ce sont des résultats, citoyens, que nous devons à la participation

Nous ne devons pas être injustes. Et notre désir d'éviter aux radicaux des compromissions, de leur maintenir, le jour où ils se présenteront devant leurs électeurs, une indépendance totale, ne doit pas nous faire oublier les services que nous avons rendus au pays, et les électeurs, j'en suis certain, l'apprécieront.

La crise ministérielle

N'oubliez pas, citoyens, la crise ministérielle qui s'est déroulée récemment; je crois que, contrairement à ce que pensait Musset de la Malibran, il n'est pas déjà trop tard pour parler encore d'elle.

Dans quelles conditions s'est-elle produite ? Notre préoccupation a été d'établir la bonne foi totale de nos amis ministres et en particulier du Président Queuille. Une responsabilité très lourde reposait sur les épaules du Président Queuille. Vous savez quelle est sa foi démocratique, son sens social, son dévouement à la cause des déshérités. Mais, au cours d'une année de gouvernement, il a poursuivi sans trêve ni repos la stabilisation monétaire ; il a, d'accord avec ses collègues, rompu le cycle infernal de la course des salaires et des prix. Des résultats que personne ne saurait discuter ont été obtenus. La hausse des prix a été enrayée ; des baisses ont été obtenues. Mais les prix ne sont pas et ne peuvent pas être figés dans un moule immuable ; ils sont fonction de la production, elle-même tributaire du climat, des phénomènes atmosphériques.

A la suite des baisses indiscutables, une légère hausse des produits agricoles s'était produite. Les travailleurs, dont un nombre important, nous le savons bien, recevait des salaires anormalement bas, furent impressionnés par cette hausse venant cependant après une baisse. On comprend la sensibilité de ceux qui redoutent de ne pouvoir acheter sur le marché les produits nécessaires à l'existence. A ce moment-là, comme un coup de foudre, éclate une décision qui fit couler beaucoup d'encre et souleva bien des polémiques : une prime de vacances était accordée aux employés de la Sécurité sociale. Personne n'ignorait que ces travailleurs ne figuraient pas parmi ceux dont les salaires étaient anormalement bas

L'octroi de cette prime ne manqua pas de déclencher des réclamations de tous les côtés. Le gouvernement vit, avec effroi, les conséquences d'une augmentation généralisée des salaires, dont la conséquence ne pouvait manquer d'être une hausse des prix de détail et la reprise de cette course entre salaires et prix dont, nous le savons bien, tous les salariés sortent toujours vaincus. Mais on avait pu colmater la brèche à ce moment. Il a fallu faire des concessions. Vous pourriez nous dire : « Il aurait bien fallu, à ce moment-là, rompre l'alliance et quitter le ministère. » Nous étions à la veille, citoyens, de décisions extrêmement importantes Il nous souvient de certaine réunion où étaient représentés tous les éléments de la majorité, et nous avons entendu le ministre des Affaires étrangères nous supplier, avec une grande émotion, de ne pas rompre cette coalition gouvernementale.

A ce moment-là, nous avons essayé, une fois encore, de sauver une situation qui pouvait devenir immédiatement catastrophique.

Nous avons été aussi sensibles que vous à l'intérêt du Parti radical. Nous y avons pensé autant que vous y avez pensé.

La responsabilité des élus était très lourde parce qu'ils savaient très bien que si le pays les désapprouvait ils seraient battus aux élections. Ils n'ont pas craint d'encourir ces responsabilités. Cela, c'était une position prise pour le passé, pour le présent ; pour l'avenir, vous êtes les maîtres. Vous vous prononcerez. C'est le but de ce congrès, citoyens. Mais il faudra que vous vous prononciez en toute clarté, il faudra que vous donniez des instructions précises à vos élus.

Citoyens, j'en ai terminé. Jen ai terminé avec une tâche difficile. Il était nécessaire que certaines choses fussent dites, c'est moi qui ai eu la lourde charge de les dire et je ne le regrette pas.

Maintenant, citoyens, quelle que soit votre décision, quel que soit le parti que nous devrons prendre, quels que soient les votes que nous devrons émettre sur ces questions capitales dont je vous ai parlé, n'oubliez pas tout de même que nous avons une tâche encore plus haute.

Laffargue vous l'a dit hier, il faut faire le grand rassemblement des libéraux, et nous voulons le faire. Mais pour ce rassemblement des libéraux c'est-à-dire des radicaux, nous ne l'obtiendrons qu'à une condition c'est que nous maintiendrons notre grande amitié radicale et, malgré les discussions qui ont pu surgir entre nous, c'est à cette amitié radicale que je pense en arrivant à la conclusion de mon difficile exposé.

Laffargue vous l'a dit en termes éloquents, haut les cœurs, l'ennemi de toujours est à nos portes, le collectivisme demeure le danger de demain.

Je vous dis, moi aussi, en complétant l'appel de Laffargue : libéraux, ne dispersez pas vos forces. Discutez librement, violemment même si vous le voulez, mais n'oubliez pas que nous sommes entre amis, entre camarades.

Arrêtez les directives de votre action, mais ne rompez pas cette grande solidarité qui seule pourra faire notre force. N'affaiblissons pas, citoyens, le message que le Parti radical apporte au Monde, c'est-à-dire la liberté pour la paix intérieure, la liberté pour la solidarité sociale, la liberté pour la paix des Nations, la liberté, oui, toujours la liberté, pour la défense de l'homme et pour l'avènement d'un monde plus fraternel.

LA MOTION FINALE

Le parti républicain radical et radical-socialiste adresse au Président Henri Queuille l'expression de sa confiance et le félicite d'avoir réussi à assurer sous son arbitrage treize mois de stabilité à la France.

Il exprime à René Mayer sa reconnaissance pour avoir tenté de maintenir la majorité républicaine sans céder aux injonctions de ceux qui prétendaient porter atteinte au droit du Président du Conseil investi de choisir librement ses ministres.

Fermemeent attaché à la défense de la monnaie, condition du redressement économique, d'un retour vers l'équilibre de la balance des comptes et de l'amélioration du pouvoir d'achat, le Parti demande à ses élus d'obtenir un changement d'orientation dans la politique financière.

Il réclame, après une courte période transitoire, la réalisation de l'équilibre du budget ordinaire par des économies massives, la réorganisation du secteur nationalisé, la réforme de la gestion de la Sécurité Sociale, l'assouplissement d'une fiscalité trop souvent injuste.

Le Parti estime que le budget extraordinaire des investissements doit être alimenté par des emprunts dont l'émission sera possible après la remise en ordre de la gestion de l'économie et des finances françaises.

Il fait confiance à ses parlementaires pour adapter aux possibilités des contribuables le poids d'une fiscalité devenue destructrice et pour s'opposer formellement à des augmentations massives d'impôts.

Il rappelle que c'est son chef, Edouard Herriot, qui a combattu l'organisation actuelle des pouvoirs publics et que le Parti s'est prononcé unanimement contre des institutions qui limitent les droits de la seconde Assemblée, prévoient des procédures complexes dans la constitution du gouvernement et l'exercice du droit de dissolution, généralisent un droit de grève que la loi n'a pas réglementé.

Le Parti demeure logique avec ses votes antérieurs en se déclarant favorable à une révision constitutionnelle.

Hostile à la loi électorale issue du tripartisme, il est partisan d'une réforme qui restaurera le principe majoritaire.

Le Parti constate que la représentation porportionnelle paralyse en fait l'action gouvernementale.

La réforme électorale votée, il pense que l'Assemblée actuelle, maîtresse de sa destinée, pourra si elle l'estime nécessaire, mettre un terme à son mandat pour provoquer une consultation populaire susceptible de faire triompher une large majorité républicaine par l'union de tous ceux qui sont hostiles aux dictatures de classe ou aux aventures du pouvoir personnel.

Fidèle à sa tradition de tout subordonner à la sauvegarde de la République, de la France et de l'intégrité de l'Union française, il fait confiance à ses élus pour poursuivre la réalisation de son programme solennellement réaffirmé et donne mandat à sa Commission exécutive de veiller à la rigoureuse exécution des principes ci-dessus affirmés, et de réunir, le cas échéant, un congrès spécial, si les conditions posées par la présente motion n'étaient pas satisfaites après le vote du budget.

Société Nationale des Entreprises de Presse, **IMPRIMERIE CHATEAUDUN**, 59-61, rue La Fayette, Paris-

Coll.
46